



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

équipements

Question écrite n° 68559

Texte de la question

M. Robert Lecou attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur le retard préoccupant de nos PME-PMI en matière d'équipement robotique. 30 000 robots sont en service en France alors que l'Italie en compte plus du double et l'Allemagne cinq fois plus. En 2009, le décrochage s'est encore accentué. Les données de la Fédération internationale de robotique sont inquiétantes. Alors que 15 200 nouveaux robots sont venus équiper les entreprises outre-Rhin et 4 800 en Italie, la France en compte à peine 2 600 supplémentaires. La France ne peut plus se permettre d'être « décrochée » et de ne plus être compétitive. Cette situation accentue les délocalisations et pénalise nos activités industrielles. C'est la raison pour laquelle le ministère de l'industrie mène actuellement une étude sur les retards de l'équipement robotique qui doit déboucher sur des mesures concrètes d'aides à la robotisation. Il est primordial pour notre industrie et l'avenir de l'économie française que les mesures incitatives retenues soient rapidement mises en oeuvre. Il souhaite savoir comment et dans quel cadre seront financées ces mesures.

Texte de la réponse

Selon les statistiques internationales dont les bases suffisamment harmonisées ne permettent pas des comparaisons indiscutables, la France dispose néanmoins d'un parc de robots industriels notoirement plus réduit que ses principaux voisins. En effet, l'International Federation of Robotics (IFR) recense près de 36 000 robots installés dans nos entreprises, contre 63 000 en Italie et plus de 150 000 en Allemagne. Bien que nos entreprises installent davantage de robots depuis le début des années 2000, l'écart avec les autres pays s'amplifie chaque année : lorsque les ateliers français s'équipent de 4 000 robots par an, les industriels italiens et allemands en intègrent respectivement 6 500 et 16 000. De surcroît, la robotique française est très largement concentrée dans les grandes entreprises des industries automobiles et de la chimie-pharmacie. Il y a donc bien en effet une particularité française en matière d'utilisation de la robotique par les petites et moyennes entreprises (PME), qui paraît rejoindre la préoccupation plus générale de l'accès insuffisant des PME aux nouvelles technologies de production. Dans une conjoncture inquiétante pour l'investissement productif, en collaboration et en cofinancement avec le Syndicat des entreprises de production (SYMOP), les services du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi (MEIE) ont réalisé une étude sur la robotisation des PME françaises. La proposition vise principalement à analyser le retard de la France en la matière ainsi que l'effet de la robotisation sur la compétitivité et sur l'emploi, notamment l'analyse des freins à l'introduction de la robotique dans les PME (menace pour l'emploi, coût de l'investissement, dépenses de formation ou de réingénierie). Aujourd'hui, les équipements sont disponibles ; les robots sont plus flexibles, plus légers, et surtout beaucoup moins coûteux puisque leurs prix ont été divisés par cinq au cours des dix dernières années. Les premiers résultats de l'étude montrent principalement que les PME manquent de compétences et d'information et hésitent à changer leurs méthodes de travail. En effet, la diffusion de la robotique nécessite une véritable stratégie de médiation, qu'il faut adapter à la cible des PME. Un plan d'action est en cours d'élaboration entre les services du MEIE et le SYMOP, mais devra plus largement intégrer les besoins des industriels en termes d'acquisition des moyens robotiques au bénéfice de leur compétitivité.

Données clés

Auteur : [M. Robert Lecou](#)

Circonscription : Hérault (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68559

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 janvier 2010, page 226

Réponse publiée le : 11 mai 2010, page 5285